

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux - AIPR Profil concepteur et encadrant

formation initiale ou recyclage

SUR-MESURE

INTER ENTREPRISE

Objectif de formation

Se préparer à l'examen QCM-IPR permettant l'obtention de l'AIPR, Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux, obligatoire pour les différents personnels concevant ou encadrant des travaux à proximité des réseaux.

Programme

Réglementation

Présentation

Mise en application sous la forme de courts QCM ou de cas pratiques

Les procédures avant chantier

Formulaire de déclaration de travaux

Détection de réseaux

Cartographie des ouvrages

Lecture des indices et affleurants

Responsabilité de prise en charge

Marchés et DCE

Les procédures en cours de chantier

Opérations sur chantier

Constat d'arrêt et de sursis, constat d'endommagement des réseaux

Les compétences et responsabilités des différents intervenants

Opérateur

Encadrant

Concepteur

Maître d'ouvrage

Exploitant

Guide technique

Présentation et mode d'emploi

Entraînement sur les questions issues du questionnaire à choix multiples (QCM) contrôlant les compétences.

Passage du QCM AIPR profil encadrant ou concepteur

Infos pratiques

Type de formation

Formation continue

Public cible

Maître d'ouvrage, maître d'œuvre intervenant en préparation ou suivi de projet de travaux, chef de chantier, conducteur de travaux intervenant en préparation administrative des travaux à proximité des réseaux aériens, enterrés ou subaquatiques de toutes catégories (réseaux électriques, de gaz, de communications, d'eau potable, d'assainissement, de chaleur...). Encadrant de proximité ou concepteur familiarisé avec l'environnement informatique de base.

Durée

1 Jour dont 7 Heures en centre

Tarif(s) net de taxe

200 € par stagiaire

Adresse

Quimper - IRTEC

5 rue Alice Richard,
ZI de Kerdroniou,

29000 Quimper

<https://www.cci-formation-bretagne.fr/finistere>

Les points forts de la formation

- Formation et préparation pour faciliter la réussite au test IPR à l'issue de la journée
-

Les conditions d'admission

Prérequis

Aucun pré-requis

Le parcours de formation

Objectifs pédagogiques

Connaître et maîtriser la réglementation DT-DICT et le guide technique. Rapprocher le contenu réglementaire de la réforme DT-DICT des exigences de l'examen AIPR.

► PRÉSENTIEL

Modalités d'évaluations

Contrôle des connaissances théoriques et pratiques. Questionnaire à choix multiples (QCM). Conditions particulières : se munir de sa carte nationale d'identité ou de son passeport pour se présenter à l'examen.

Modalités pédagogiques

Apport théorique, exercices pratiques, entraînement sur questionnaires de préparation au test

Perspectives métiers

Entreprise travaux publics VRD Collectivité territoriale Chef d'équipe Chef de chantier Conducteur de travaux Directeur ou ingénieur de travaux

Date et mise à jour des informations : 17/03/2026

Extrait de la description de la formation. Consultez l'intégralité des informations relatives à cette formation sur notre site internet www.cci-formation-bretagne.fr

Les sessions



Quimper

- 16 juillet 2026
- 26 novembre 2026

Contacts



PRIGENT Marilyne

marilyne.prigent@bretagne-ouest.cci.bzh

IRTEC Quimper - N° SIRET 13002293200318 - N° d'activité 53290897729
5 rue Alice Richard, ZI de Kerdroniou, - 29000 Quimper

Tél. : 02.98.90.05.83 - irtec@finistere.cci.fr - <https://www.cci-formation-bretagne.fr/finistere>



CCI FORMATION
BRETAGNE